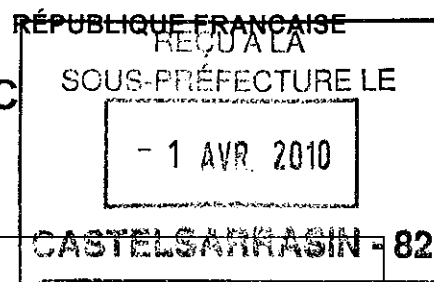


DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ MARS (25/03/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Mars 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoints,**  
Mme Marie DOURELLENT M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHES, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Richard BAPTISTE, (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

Était Absent Excusé : M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. SELAM est nommé secrétaire de séance.

**20- 25 mars 2010**

**TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TERRASSES BARS RESTAURANTS**

**Vu** la délibération n° 8 du 22/12/2005 portant tarif d'occupation du domaine public – Terrasse bars restaurants modifié par délibération n°10 en date du 19/12/2007.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasses des bars et des restaurants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010.  
Une augmentation d'environ 4% est proposée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 26 Voix Pour et 6 Abstentions (M. ROQUEFORT, Mme ROLLET, M. BENECH, M. GAUTHIER, Mme GALHO, Mme NICODEME)**

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 comme suit les tarifs d'occupation du domaine public pour les terrasses des bars et restaurants

<b><u>BARS - RESTAURANTS</u></b> (Tarifs mensuels)	Tarif en Euros	Proposition
	2009	tarif en Euros 2010
<b>ZONE PÉRIMÈTRE HISTORIQUE</b>		
le m <sup>2</sup> /l'été (du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	14	15
le m <sup>2</sup> /l'hiver (du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)	4.8	5
Extension des emplacements des terrasses, le m <sup>2</sup> pour la saison estivale	1.5	1.55
<b>ZONE PLACE DES RÉCOLLETS RUE MALAVEILLE RUE DU MARCHÉ</b>		
le m <sup>2</sup> l'été (du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	7	7.50
le m <sup>2</sup> l'hiver (du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)	3.50	3.70
<b>ZONE HORS PLACE DES RÉCOLLETS</b>		
Le m <sup>2</sup> l'été (du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	4.30	4.50
le m <sup>2</sup> l'hiver (du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)	1.45	1.55
Tarif commerçant ambulants journaliers (pizza)	0.62/M <sup>2</sup> /jour	0.65/m <sup>2</sup> /jour

Ainsi délibéré en séance publique, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Moissac le 26 Mars 2010



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :